

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 20 (1974)

Heft: 9

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de **Pr****sse**



**canton
de bâle**



Foire suisse d'art et d'antiquités 1975 réduite à 8 jours

Compte tenu de la fête de Pentecôte de l'année prochaine, les organisateurs ont décidé de réduire de trois jours la durée de la 16^e foire suisse d'art et d'antiquités, à Bâle, prévue initialement du 7 au 17 mai 1975. Elle se tiendra donc du 7 au 14 mai, et ne durera que huit jours (A.T.S.).

Noces de pierre

Un couple de Reinach, dans le canton de Bâle-Campagne a fêté un anniversaire rare, celui des noces de pierre. Les époux David et Elisabeth Linder-Menzlaw se sont en effet mariés il y a 70 ans. Mme Elisabeth Linder-Menzlaw est née le 17 février 1883, et son mari le 16 novembre 1877. Il aura donc 97 ans à la fin de l'année (A.T.S.).

Bâle - Schaffhouse à pied

On peut se rendre de Bâle à Schaffhouse en train ou en auto, mais aussi désormais couvrir le parcours à pied. Cette randonnée a été rendue possible grâce à l'aménagement du chemin qui longe le Rhin entre le port d'Au et la petite ville d'Augst, et à la réalisation d'une jonction avec le chemin argovien. L'excursion commence à Birsfelden, à l'est

de Bâle. Il faut deux heures et demie de marche pour atteindre Augst, l'Augusta Raurica de l'Helvétie romaine. On continue, toujours le long du Rhin, jusqu'à Stein (Hôtel de Ville avec collection de vitraux du XVI^e siècle), puis par Laufenbourg (petite cité médiévale), Koblenz, Zurzach (grande piscine thermale en plein air), Kaiserstuhl et Eglisau, jusqu'à Schaffhouse. En cours de route, il y a toujours possibilité de terminer l'excursion en train. En outre, il existe des liaisons par bateau entre Bâle, Augst et Rheinfelden, ainsi que, le dimanche, entre Eglisau et Rüdlingen (A.T.S.).



canton de berne

Les ours de Berne déménagent

Depuis un certain temps, la Fosse aux ours, attraction bernoise bien connue, a besoin de différents travaux de rénovation et de reconstruction. C'est pourquoi leurs joyeux habitants devront partir en vacances. En été 75 la Fosse aux ours sera modernisée et agrandie mais l'apparence extérieure restera pourtant inchangée. Par contre les stalles souterraines seront complètement démolies et rebâties. 3 ours trouveront un logis provisoire au jardin zoologique de Langenberg près de Zurich, quant au reste de l'effectif, composé de 5

adultes et de 4 oursons, il s'installera en attendant au jardin zoologique du Dählhölzli.

(A.T.S.)

Pourquoi les plaques des rues sont en couleurs à Berne

Dans le centre de la ville de Berne, les écritœux portant le nom des rues sont de différentes couleurs : noirs, blancs, verts, jaunes et rouges. Dans les quartiers extérieurs ces mêmes plaques sont en revanche de couleur bleue. Cette variété de couleurs que l'on ne trouve nulle part ailleurs en Suisse, remonte à l'entrée de l'armée napoléonienne après la chute de Berne en 1798. L'une des premières tâches du vainqueur de Berne, le général français Schauenburg, après la victoire du Grauholz, consista à loger 20.000 soldats dans la ville vaincue. Comme dans le vieux Berne les maisons ne portaient pas de numéros mais étaient désignées par le nom du propriétaire, Schauenburg introduisit la numérotation des maisons et attribua diverses couleurs aux 5 quartiers existants alors : noir pour la Matte et la Badgasse, blanc depuis la Nydeggstalden jusqu'à la Kreuzgasse, vert de la Kreuzgasse à la Tour de l'Horloge, jaune de là jusqu'à la Waisenhausplatz et rouge de la Waisenhausplatz jusqu'au Bollwerk et à la place Bubenberg. Ces couleurs ont été conservées jusqu'à nos jours et la police de la ville les utilise

ORFEVrerie

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté

metal argenté porcelaine
acier inoxydable cristaux

articles cadeaux

Conditions spéciales
à tous nos compatriotes

13, rue Lafayette

75009 Paris 874-70-91

encore pour désigner les différents quartiers de Berne.

(A.T.S.)

canton de neuchâtel

Citoyen d'honneur au Brésil

Les autorités de Belo Horizonte (Brésil) ont conféré au professeur Marcel Debrot, de Neuchâtel, le titre de citoyen d'honneur en reconnaissance de son activité dans l'enseignement du français au Brésil durant trente-quatre ans. Le professeur Debrot est l'auteur de plusieurs ouvrages didactiques largement répandus au Brésil et a enseigné le français à la faculté de philosophie de Belo Horizonte. C'est la première fois qu'un Suisse obtient l'honneur fait à M. Debrot (A.T.S.).

Mort d'Isabelle de Dardel

On apprend le décès, de Mme Isabelle de Dardel, conseillère communale socialiste à Pully depuis 1960. Mme de Dardel avait été député au grand Conseil de 1966 à 1974 et ne s'était pas représentée aux dernières élections de mars.

Née d'Ivernois, à Neuchâtel, dans une famille très politisée, elle milita fort tôt dans les rangs socialistes, en faveur de l'émanicipation complète de la femme. Après des études dans sa ville natale, puis en Suisse alémanique et en Angleterre, elle avait obtenu un diplôme d'enseignement du français et dirigé le personnel d'une compagnie d'assurances.

Isabelle d'Ivernois avait épousé le journaliste Lucien de Dardel, ancien rédacteur de « Curieux ». Elle-même collabora à « Servir » puis à « Coopération » et à « Habitation ». Au grand Conseil, Mme de Dardel avait fait partie de la commission permanente des grâces. Ses nombreuses in-

terventions en faveur de la promotion de la femme avaient été très remarquées. Celle-ci fut membre du comité directeur du parti socialiste suisse. Mme Dardel présidait le groupement vaudois pour la démocratie et l'amnistie en Grèce et faisait partie du comité romand d'aide aux détenus politiques grecs. Celle-ci avait également fait partie du comité d'organisation de l'exposition nationale de 1964. (A.T.S.)

Le 20 octobre, à La Chaux-de-Fonds ouverture du Musée International d'Horlogerie

C'est au XVIII^e siècle que l'art de l'horlogerie fut introduit à la Chaux-de-Fonds, gros village jurassien qui, rapidement, se spécialisa dans la conservation des montres anciennes.

En 1902, un petit musée était fondé dans l'Ecole d'Horlogerie, enrichi au cours des années par des dons, des legs et des concours financiers.

Il apparut enfin qu'il fallait mettre en valeur cette précieuse collection, qui retrace, à travers montres, pendules, horloges et documents divers, l'histoire de la mesure du temps.

Un des plus grands muséographes de l'Unesco, le professeur français Georges Henri Rivière se pencha sur le problème. Un concours fut organisé, pour la conception d'un musée vaste et moderne. C'est un architecte zurichois, M. Zoellli, qui en fut le lauréat et à qui l'on doit un musée d'avant-garde, entièrement souterrain, où les collections seront présentées, selon une formule nouvelle digne de la cité natale de Le Corbusier. Mais s'il faut honorer le passé, il s'agit de préparer l'avenir. On ne se contentera pas d'évoquer, grâce aux pièces présentées et à un spectacle audiovisuel, les riches heures de l'horlogerie artisanale, puis industrielle. Le Musée abritera une Ecole où l'on formera des réparateurs

spécialisés en horlogerie ancienne et des créateurs stylistes. Fidèle à sa longue tradition, La Chaux-de-Fonds s'affirme, ainsi, comme le centre mondial d'illustration et de documentation de la mesure du temps (A.T.S.).

canton de st gall

Objets d'art volés en Italie retrouvés à Saint-Gall

Des objets d'art du XIV^e et du XVI^e siècle, qui avaient été dérobés en mars 1973 dans un musée de Ripatransone, à environ 200 kilomètres à l'est de Rome, ont été retrouvés et mis en lieu sûr chez un commerçant saint-gallois, qui en ignorait la provenance. De source italienne, la valeur globale des icônes, tableaux et objets de bronze volés se chiffre à deux milliards de lires (environ 4,6 millions de francs suisses). La valeur des œuvres découvertes à Saint-Gall est estimée par le directeur du musée italien à 900.000 francs.

Le marchand qui avait obtenu ces objets d'art de Vienne, avait versé un acompte de 40.000 francs, le lot ayant été estimé à 100.000 francs « seulement ». L'intéressé ignore l'identité de ses fournisseurs (A.T.S.).

canton du valais

un jeu d'échecs de plus d'un are

On a terminé à Ovronnaz la construction d'un échiquier géant. Le jeu construit en plein air s'étend sur plus d'un are (120 mètres carrés environ). Des compétitions internationales, à l'exemple de celles qui se font à l'étranger, seront ainsi organisées dans la petite station valaisanne.

Nouveau prieur à l'hospice du Simplon

Un nouveau prieur vient d'être nommé à la tête de l'hospice du Simplon en la personne de M. le chanoine Benoît Vouilloz, actuellement vicaire à la paroisse d'Orsières.

M. Vouilloz va ainsi remplacer le chanoine Ducrey qui depuis quatre ans était prieur de l'historique demeure que les chanoines valaisans possèdent sur l'un des cols les plus fréquentés des Alpes.

Le nouveau prieur, comme tous ceux qui l'ont précédé à l'hospice du Simplon, est doté, outre de profondes qualités religieuses et humaines, d'une véritable connaissance de la montagne.

(A.T.S.)

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton
de vaud

Initiative Franz Weber pour le référendum sur les routes nationales

Franz Weber, fervent champion en Suisse et en Europe de la lutte pour la sauvegarde de l'environnement, a déposé son initiative pour le référendum sur les routes nationales. 25 cyclistes, arborant chacun les armoiries d'un canton ou d'un demi-canton, ont apporté à la chancellerie fédérale à Berne, les 80.000 signatures recueillies, dont 68.711 ont déjà été validées. L'équipe de Franz Weber, à vélo ou à pied, brandissait divers cahiers et pancartes sur lesquels on pouvait lire des slogans tels que « trop d'autoroutes ruineuses feront générations ruineuses », « Neuchâtel, sauvons le port et les quais », « par Saint-Légier, un projet aberrant n° 12 », « 18.000 vaudois disent non à la Perraudettaz », etc...

Au cours d'une conférence de presse, Franz Weber a défendu le point de vue des promo-

teurs : il faut limiter la construction des autoroutes en Suisse, car toute une série de tronçons mal conçus finiront par « saccager nos villes, nos villages et ce qui nous reste de paysages inviolés ». On atteindra ce but, affirme Franz Weber, en soumettant les arrêtés de l'assemblée fédérale concernant le tracé et la construction des routes nationales au référendum si 30.000 électeurs ou huit cantons le demandent. Cette procédure permettrait de remettre en question tous les tronçons non encore en chantier le 1^{er} août 1973. Franz Weber a même admis la possibilité d'interrompre des travaux en cours si le peuple le décide. Il s'agit en dernier chef de rendre au peuple le droit de se prononcer dans une affaire de portée nationale. Sait-on, a affirmé Franz Weber, ce qui se passera en l'an 2000 ? Y aura-t-il encore du carburant pour alimenter les moteurs des voitures ? Dans de telles conditions, il vaut mieux revenir à des normes plus modestes et ralentir les travaux. A l'étranger, on estime souvent que les Suisses ont bien de la chance de pouvoir se prononcer sur une telle affaire par le moyen de l'initiative. Les auteurs de l'initiative souhaitent que la population de notre pays profite de cette aubaine pour montrer sa volonté. Les gens sont les auteurs, a conclu Franz Weber.

Par leur action, les promoteurs espèrent notamment « sauver Ouchy en combattant avec succès la bretelle de la Perraudettaz », « empêcher la destruction du vallon de la Veveyse, de la réserve de Cheyres près d'Yverdon », « sauver Genève et ses villages du saccage par une autoroute de contournement rétrograde », « préserver Neuchâtel, sauver le lac de Brienz, le lac de Sempach, le Domleschg, le Weinland zurichois ». Le record du nombre de signatures est détenu par Zurich (18.541), suivi de Vaud (16.721), Berne (10.977), Lucerne (4.346), Genève (4.218), etc...

(M. Franz Weber fait savoir qu'il vient de porter plainte auprès du juge d'instruction du canton de Vaud contre la municipalité de Saint-Sulpice et contre le préfet de Morges pour abus de pouvoir.

Suivant les dispositions fédérales, il avait fait envoyer au contrôle des habitants de Saint-Sulpice neuf listes portant 56 signatures d'électeurs de cette commune pour son initiative réclamant le référendum dans la construction des routes nationales.

Or, précise-t-il, au lieu de lui renvoyer les listes après vérification des signatures, le syndic Michel les a adressées, sur ordre du préfet de Morges, au juge d'instruction du canton de Vaud, parce que, paraît-il, trois des signatures avaient été contestées.

Lorsque M. Weber réclama par téléphone le renvoi des listes non remises en question, le secrétaire municipal lui expliqua simplement qu'il n'en était pas question — c'est bien entendu toujours M. Weber qui parle — et que les signatures contestées auraient pu être par exemple apposées par Franz Weber lui-même.

M. Weber demanda à parler au préfet de Morges par téléphone et fut aiguillé sur un de ses subalternes qui, après lui avoir dit : « Ne vous énervez surtout pas, monsieur, nous ne faisons qu'appliquer la loi », lui raccrocha au nez.

M. Weber poursuit : « J'ai alors téléphoné à la Chancellerie fédérale. Là, on est d'avis qu'au lieu d'appliquer la loi, la municipalité de Saint-Sulpice et le préfet de Morges l'ont violée. Rien ne leur permet, me fit dire le vice-chancelier Buser, de détourner des listes valables au profit d'une enquête. C'est un cas typique d'abus de pouvoir. Il faut porter plainte ».

Ce qui est fait ajoute le communiqué de l'équipe Franz Weber) (A.T.S.).